

Carambolage infernal

- 13 véhicules s'emboutissent dans le brouillard
- 2 camions de mazout et un d'essence s'enflamment
- Les 5 victimes brûlées vives sur leur siège

"Il était impossible de tirer quiconque de là, a précisé M. Jean-Yves Michaud, un conducteur d'ambulance. Il était impossible de s'approcher à moins de 500 pieds."



5 morts

(Laserphoto PC)

Le feu alimenté par le contenu de deux camions de mazout et un d'essence s'est transformé en un gigantesque brasier. Les flammes s'élançaient à certains moments à plusieurs centaines de pieds dans les airs.

• Les survivants crient au miracle C 8

par André Noël
SAINTE-MADELEINE (PC) — Un des carambolages les plus spectaculaires à être jamais survenu au Québec a impliqué 13 véhicules et fait cinq morts et trois blessés sur la Transcanadienne à quelque 50 km à l'est de Montréal, vers 7h hier matin.

Six camions, dont deux camion-citernes chargés de mazout et un autre chargé d'essence, ainsi qu'une camionnette et six voitures privées se sont emboutis alors qu'un épais brouillard régnait en cet endroit l'autoroute Montréal-Québec. La circulation a été perturbée durant toute la journée.

L'identité des cinq victimes a été connue en soirée. Il s'agit de Mme Micheline Chabot, 33 ans, de Saint-Hilaire, de M. Claude Lalonde, 25 ans, de Montréal, Mme Anne Chapat, 22 ans, de Cartierville, de M. Gilles Desnoyers, 41 ans, de Saint-Luc (comté de Saint-Jean) et de M. Jean-Guy Bergeron, 35 ans de Saint-Sulpice.

Réaction en chaîne

Selon les divers témoignages recueillis sur place, un camion-remorque de la compagnie Steinberg aurait brutalement freiné en pénétrant dans le brouillard et aurait alors été heurté par un autre ca-

mion. Il s'en est suivi une rapide réaction en chaîne.

Un camion-citerne de Texaco a explosé sous l'impact. Lorsqu'il s'est répandu, le mazout charrié par les citernes de la Coop fédérée a alimenté les flammes, transformant le feu en un gigantesque brasier.

"J'ai eu l'impression de voir comme un champignon atomique, a relaté M. Louis-René Champoux, un voyageur de commerce qui se rendait à Drummondville. On voyait la colonne de fumée surmontée d'un nuage épais à presque 20 km de l'accident."

Les cinq personnes qui n'ont pu s'échapper de leur véhicule, deux dans des camions et trois dans une automobile privée, ont été brûlées vives sur leur siège. Un autre chauffeur de camion a été grièvement brûlé dans le dos et transporté d'urgence à l'unité des grands brûlés de l'Hôtel-Dieu de Montréal. "Je ne connais aucun carambolage qui ait été aussi meurtrier", a

évalué M. Denis Hachez, porte-parole de la Sûreté du Québec.

Les ambulanciers et les pompiers sont arrivés rapidement sur les lieux mais ils ont dû attendre que l'incendie diminue d'intensité avant de pouvoir s'en approcher.

"Il nous aurait fallu des camions chargés de mousse chimique comme ceux dont disposent les aéroports pour pouvoir éteindre l'huile et l'essence en feu", a affirmé M. Paul Chevrier, un pompier de Saint-Hilaire.

"Il était impossible de tirer quiconque de là, a précisé M. Jean-Yves Michaud, un conducteur d'ambulance. Il était impossible de s'approcher à moins de 500 pieds."

L'absence de toute borne-fontaine a aussi compliqué le travail des sapeurs. "On a commencé par pomper l'eau du fossé, a expliqué le chef pompier Saint-Hilaire, M. Gilles Dubuc. Puis on est allé s'alimenter à l'aqueduc de Saint-Hilaire."

Les pompiers ont mis plus de trois heures à maîtriser l'incendie.

Et quatre heures après l'accident, les carcasses des véhicules carbonisées fumaient toujours sur la chaussée défoncée et jonchée de débris de métal fondu.

Deux blessés légers ont été amenés à l'hôpital Honoré-Mercier de Saint-Hyacinthe mais ont pu regagner leur domicile peu après.

Enquête

La Sûreté du Québec a ouvert une enquête, a déclaré un porte-parole, M. Pierre Lemarde. Cet accident soulève toute la controverse sur le transport de matières dangereuses ou inflammables.

Le Dr Paul Lagueu, de Saint-Hyacinthe, a pour sa part été chargé de mener l'enquête du coroner. "Dans l'état où se trouvent les corps des victimes, j'estime qu'il faudra plus d'un mois à l'Institut médico-légal de Montréal pour les identifier", a déclaré le Dr Lagueu.

La circulation vers Québec a été détournée sur une des deux voies inverses.

bonne journée!



Sylvie Daigle a hâte d'aller s'entraîner en RFA

(Photo La Tribune par Claude Poulin)

D 1

L'usine Travenol inaugurée A 3, C 4

Il meurt seul au volant d'une camion volée A 4

TEMPÉRATURE—

VARIABLE: 19° C.
DEMAIN: BEAU C-4

Aujourd'hui

SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS.....D-7
- LE CANADA.....B-8
- CARRIÈRES.....B-1
- DÉCÈS.....C-7
- FINANCES.....B-4
- PETITES ANNONCES.....C-2
- LE QUÉBEC.....B-6
- ROMAN.....C-6
- SPORTS.....D-1
- VIVRE EN '83.....C-1



(Laserphoto PC)

Un avion-citerne s'écrase au cours d'une démonstration à Dorval C 8

3e CONCOURS "LES 500 NOMS" de LA TRIBUNE
CHERCHER VOTRE NOM
VOIR PAGE A-3

Intentée par la compagnie des Chemins de fer nationaux

Poursuite de 245,351 \$ contre 266 employés pour grève illégale

SHERBROOKE (psj) — La compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada poursuit, pour un montant de 245,351.37 \$, conjointement et solidairement 266 de ses employés pour une grève illégale survenue entre le 21 et le 27 avril 1983.

L'action en dommages et intérêts a été inscrite en Cour supérieure du district de Montréal.

Les employés visés dont les noms apparaissent sur la déclaration avaient comme responsabilité l'opération des trains de la demande.

La plupart des employés résident dans le district judiciaire de Montréal sauf pour quatre d'entre eux qui demeurent dans les Cantons de

l'Est, à savoir à Richmond et à St-Paul-d'Abbotsford.

La demanderesse prétend qu'au moment de l'arrêt de travail illégal, la convention collective la liant à ses employés était toujours en vigueur et interdisait tout arrêt de travail ou grève.

Elle souligne qu'entre le 21 et le 27 avril, les défendeurs ont cessé de remplir les devoirs se rattachant à leur emploi et ont privé la deman-

deresse et d'autres du bénéfice de leur travail soit en s'absentant illégalement de leur travail, soit en se déclarant malade ou encore en se rendant non disponible pour le travail.

Enfin on déclare qu'il a fallu une ordonnance du Conseil canadien des relations de travail pour que les employés reviennent au travail.

On reproche donc aux 266 employés visés de s'être immiscés illégalement et de façon dommageable dans les arrangements commerciaux, les contrats et les obligations ainsi que les devoirs de la demanderesse en tant que transporteur

public; d'avoir fait en sorte que la demanderesse se voit placée dans la situation où elle ne pouvait remplir ses obligations légales et contractuelles vis-à-vis le public en général et vis-à-vis d'autres transporteurs; d'avoir fait en sorte que soient violés des articles du Code canadien du travail et de la Loi sur les chemins de fer; d'avoir fait en sorte que soient violés les contrats d'emploi existant entre la demanderesse et les défendeurs, et les conventions collectives existant entre la demanderesse et le syndicat; enfin d'avoir conspiré pour causer la commission des actes allégués et pour causer des dommages aux af-

aires et entreprises de la demanderesse.

La demanderesse tient de plus les noms apparaissent également dans la liste des employés, responsables des dommages subis par la demanderesse en négligeant de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser la grève illégale.

La demanderesse a évalué ses pertes et dépenses de cette façon: 50 000 \$ pour atteinte à la réputation découlant de la diminution de la qualité des services; 82 708.19 \$ pour rémunération en temps régulier et en temps supplémentaire et dépenses des cadres en remplace-

ment des défendeurs; 12 081.66 \$ pour salaires inutilement payés à des employés syndiqués qui se sont présentés au travail sans pouvoir accomplir leurs tâches; 2 340.32 \$ de paiements pour du per diem sur des wagons n'appartenant pas à la demanderesse et rendus nécessaires à cause de la grève; 2 515.26 \$ pour perte de l'opportunité de percevoir des per diem à cause du conflit; enfin 95 705.94 \$ pour pertes dues à l'immobilisation des locomotives et wagons à cause de la grève entraînant ainsi des pertes attribuables à la non-productivité du capital investi dans cet équipement.

Le Dr Michaud plaide non coupable

Requête en détention entendue aujourd'hui

SHERBROOKE (psj) — Le juge Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix entendra cet après-midi, à 14 heures, la requête en détention du Dr Paul Michaud qu'entend soumettre le procureur Danielle Côté.

Le médecin, âgé de 44 ans, a plaidé hier non coupable à de nouvelles accusations de grossière indécence à l'endroit de deux adolescents et à un bris d'engagement.

Les actes reprochés à l'accusé auraient été perpétrés cet été et au mois de septembre.

En rapport avec ces nouveaux faits, les détectives Marc Chatelets, Marcel Beaudoin et Alain Lévesque, des enquêtes criminelles de la Police municipale, avaient procédé à l'arrestation du médecin, à son domicile, mercredi soir.

Une fois les mandats exécutés, le suspect a été conduit au quartier général de la Police municipale où il a passé la nuit.

Au nom de son client, Me Jean-Pierre Rancourt a plaidé non coupable aux accusations et a opté pour un procès devant juge et jury. Me Roland Lamoureux se trouvait également présent à la cour pour assister l'accusé.

De plus, La Tribune a appris que Michaud devait comparaître en après-midi, hier, devant un juge du tribunal de la Jeunesse pour y répondre de cinq accusations en rapport avec cette même affaire.

Toutefois les accusations sont formulées selon la Loi de la protection de la jeunesse.

Ainsi on l'a accusé d'avoir par sa conduite pu mettre en danger la santé et compromettre le développement de deux adolescents; on l'a de plus accusé d'incitation à la délinquance et d'avoir permis à un jeune de se soustraire à une surveillance légale.

Non-publication refusée

Le défendeur Rancourt a parlé fort et abondamment, hier matin, pour que le tribunal musele la presse et lui interdise toute publication concernant la comparution du Dr Michaud.

L'avocat a fait valoir un article de la loi disant qu'une fois que l'accusé avait fait connaître son option, l'enquête préliminaire était déjà amorcée et qu'à ce stade des procédures, il était possible d'émettre une ordonnance de non-publication.

Le juge Louis-Denis Bouchard qui siégeait lors de la comparution a dit qu'il n'était pas le juge au dossier, qu'il ne serait pas saisi du dossier de toute façon et qu'il n'entendrait aucunement l'enquête préliminaire pour laquelle aucune date n'avait été fixée.

Le magistrat a donc refusé l'ordonnance de non-publication.

Me Rancourt a rebondi avec un des articles de la Charte des droits et libertés et insistait sur le fait que son client était présumé innocent jusqu'à preuve du contraire et que la publication de ce qui se passe dans cette affaire, dans un district aussi petit que celui de St-François, pourrait nuire à la formation d'un jury, pourrait entraîner un chan-

gement de venue, coûterait cher à l'administration de la justice, aussi fort et abondamment, hier matin, pour mon client et pour l'administration de la justice, je demande en vertu de cet article de la Charte des droits et libertés, une ordonnance de non-publication.

Le juge Bouchard a répliqué qu'il serait l'homme le plus surpris du monde si l'accusé ne pouvait subir un procès juste: "Je serais étonné que l'accusé ne puisse subir dans le district de St-François un procès juste et équitable."

Voyant que Me Rancourt avait l'intention de soumettre au tribunal une jurisprudence abondante et de poursuivre dans la même veine une bonne partie de la journée, le juge Bouchard lui a laissé très clairement entendre que sa décision était prise, que l'avocat avait assez parlé et qu'il rejetait la demande.

Michaud avait été arrêté puis accusé pour des actes de même nature, en octobre 1981. En février 1982, il était remis en liberté moyennant diverses conditions. Son procès pour les causes pendantes qu'il a toujours devant la cour devait avoir lieu au début d'octobre, cette année.



Le Dr Paul Michaud n'a pas daigné regarder le photographe, hier matin, lors de son arrivée en véhicule de patrouille au palais de justice afin d'y répondre de deux nouvelles accusations de grossière indécence à l'endroit d'adolescents.

Longue promenade pour enfant égaré

ROCK-FOREST (psj) — Contrairement à ce qui est presque une règle durant le temps de la chasse, c'est un disciple de Nemrod qui a trouvé hier — et non pas qui a été retrouvé — en repérant un enfant égaré depuis quatre heures, dans les limites de Rock-Forest.

Pensionnaire au Centre Le Tourret, un garçon de huit ans, en compagnie d'un copain, est allé faire une promenade près de l'institution sur l'heure du midi.

A un moment donné, les deux promeneurs se sont quittés, l'enfant de huit ans préférant poursuivre cette promenade automnale et pleine de soleil. L'autre revenant sur ses pas.

Une fois alertés de la disparition de l'enfant, les moniteurs et membres du personnel du centre ont multiplié les recherches dans le secteur et surtout dans un boisé situé tout près de là, mais en vain.

Vers 15h00, on alerte la Police municipale de Rock-Forest qui, à son tour, fait appel à la Police municipale de Sherbrooke et à l'unité d'urgence de la Sûreté du Québec.

Même l'hélicoptère de la SQ était en route quand, vers 16h00, un chasseur retrouve l'enfant en pleine forme qui était rendu à un mille et demi de là, sur le Chemin Ste-Catherine.

On était loin d'imaginer que le jeune promeneur avait parcouru une distance aussi impressionnante,

tellement loin d'imaginer cela, que l'on avait concentré les recherches dans une direction opposée.

carnet

King wellington
REDIGÉE EN COLLABORATION

Les employés du centre administratif de la CSCS appréhendent le début des cours qui doit donner Cécile Vaillancourt sur l'art de fermer une portière d'auto alors qu'on a les mains pleines de paquets... il suffit de regarder la bosse sur la porte de son auto pour comprendre...

municipale de Sherbrooke, ne rêve plus que de l'ouverture des camps d'entraînement du baseball majeur en février prochain, moment où il ira rejoindre Guy Giard en Floride et se gaver de shortcakes aux fraises dont ce dernier a la recette...

Même si Donald Thompson, l'animateur spirituel du mouvement La Flambee, a reçu la visite des cambrieurs, cela ne l'empêchera pas de tenir sa fête des Retrouvailles le 2 octobre à 16 heures à la maison St-Michel de Compton...

L'école de mes enfants n'a jamais coûté si cher que depuis qu'elle est gratuite.

Plus rien n'effraie Jean Fontaine sur un court de tennis; il se dit prêt à accepter tous les défis... même d'adversaires plus jeunes...

Même si Lucien Larocque est passé maître dans l'organisation de voyage en autobus, il croit qu'il retiendra une leçon toute particulière de son dernier voyage dans la région métropolitaine...

Isolation

Clément Fortier & Associés

Isolation Plâtre et stucco
Système de plafonds acoustiques et de murs secs
Nous utilisons l'isolant "RED TOP"

965, rue Panneton
Sherbrooke, Qué.
J1K 2B2
(819) 563-8333

Deux autres arrestations

SHERBROOKE (psj) — La division des enquêtes criminelles de la Police municipale a procédé, dans la nuit de mercredi à jeudi, à deux autres arrestations en rapport avec le vol à main armée perpétré à l'épicerie-accommodation Chez Timonme, rue Conseil, il y a une dizaine.

Avec ces deux arrestations, les détectives Roger Surprenant et

Alain Lévesque portaient à trois le nombre de suspects arrêtés jusqu'à maintenant en rapport avec cette affaire.

Le quatrième complice qui nicherait dans le secteur de St-Hyacinthe devrait être appréhendé incessamment.

Les deux suspects, interrogés hier en rapport avec cette affaire, sont attendus devant le tribunal ce matin.

Gagnante de \$1,000.00 du premier marathon "BINGO 2-1000" de La Tribune



Madame Camille Boulet, du 625, rue Roberge, à Rock Forest, reçoit, à titre de gagnante du 1er marathon "BINGO 2-1000" de La Tribune, un chèque de \$1,000.00, du journal La Tribune, qui lui est remis par M. Lionel Dalpé, adjoint au président, en présence du fils de la récipiendaire, M. René Boulet.

Incidentement, madame Boulet, qui est employée à la compagnie Lowney Inc., est une abonnée de La Tribune depuis 27 ans.

La Quotidienne

7 9 1 - 4 9 4 2

d'une ligne à la page

PUBLICITE PUBLI-REPORTAGE CONCOURS
PUBLI-PROMOTION ANNONCES RELATIONS PUBLIQUES

bingo
la tribune

BINGO 2-1,000 LA TRIBUNE

2 Marathons successifs sur la même carte

Les gagnants doivent appeler à 563-1818

2ième marathon — Carte Rouge

MONTANT A GAGNER \$1,000

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
JEUDI, le 29 septembre 1983:
I-22, G-51, I-24, N-38, I-29, O-66, G-52, I-26

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
VENDREDI, le 30 septembre 1983:
G-48, N-39, N-45, G-59, O-68, G-55, B-2, O-65

la tribune

Courrier de deuxième classe
Enregistrement No 1539

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.
Tel.: 569-9201, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par
Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
(division La Tribune)

YVON DUBÉ
Président et Editeur

JEAN VIGNEAULT
Redacteur en chef

FRANCOIS VAILLANCOURT
Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNÉ
Directeur du service du tirage

Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201
Redaction: 569-9184 — Tirage: 566-6353

Inauguration de l'usine Travenol

Le moment est venu d'innover pour contenir les dépenses de santé

— le vice-président de Baxter Travenol

par Léon Dion
SHERBROOKE — "Le moment est venu d'innover pour contenir les dépenses de santé", a déclaré hier M. Victor Chaltiel, vice-président de groupe de Baxter Travenol Laboratories, Inc. qui est l'une des principales firmes internationales desservant le secteur des soins médicaux avec un chiffre d'affaires de 1,7 milliard \$ en 1982.



Victor M. G. Chaltiel

Lors de son allocution à l'occasion de l'inauguration de l'usine sherbrooke de la filiale Travenol Canada Inc., M. Chaltiel, d'origine française, a souligné un important défi à relever. "Il y a un grand souffle de changement balayant les institutions de santé dans le monde entier: c'est le vent glacial d'un fardeau économique croissant; avec l'augmentation du pourcentage de personnes âgées, souvent malades et infirmes, une part de plus importante de la richesse des nations doit être consacrée à la santé".

"Le Québec et le Canada ne sont pas des exceptions. Le moment est venu d'innover pour contenir les dépenses de santé et là aussi Baxter Travenol s'est engagé: nous sommes déterminés à découvrir des thérapies, produits et services qui aideront à sortir les malades de l'hôpital, en particulier ceux qui souffrent d'une maladie chronique et les faire rentrer chez eux vivant une vie plus acceptable et plus heureuse".

Une quinzaine de dirigeants de la société américaine et de sa filiale canadienne s'étaient déplacés pour l'inauguration de l'usine de 3,500 mètres carrés, au 411 rue Comtois. De nombreux invités et membres du personnel ont également participé à cet événement spécial. A Sherbrooke, la production a débuté le 27 juin et une soixantaine de personnes sont à l'oeuvre. Ce nombre augmentera jusqu'à 100 lorsque la production atteindra sa capacité, au cours de l'année prochaine selon les propos du député Réal Rancourt.

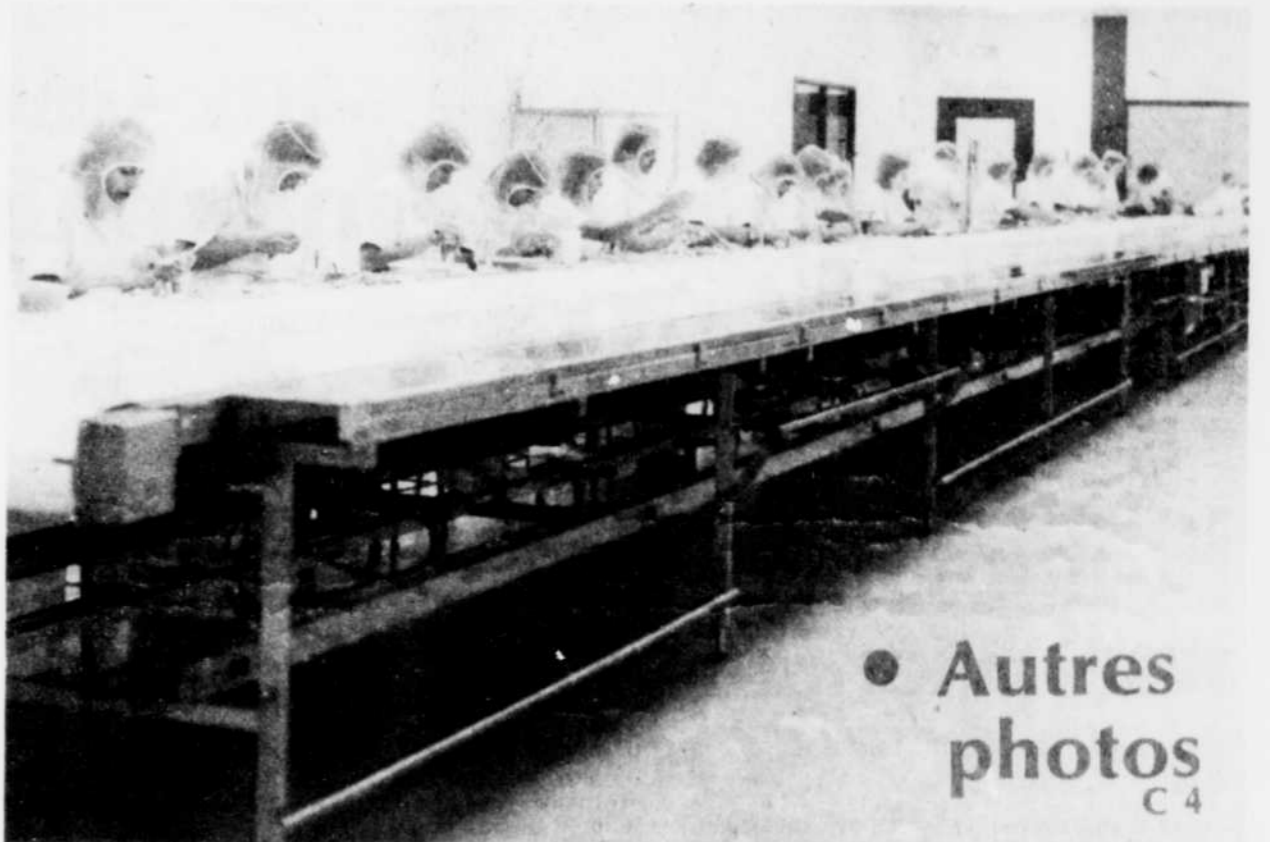
Dans les milieux économiques de la région, tout le monde se réjouit de l'implantation de Travenol à Sherbrooke. D'abord, il y a l'engagement de cette société de s'efforcer de travailler avec des sous-traitants locaux. Cela suscitera des emplois indirects. Par ailleurs, plusieurs soutiennent en privé que le potentiel d'expansion de Travenol permet d'espérer un nombre nettement supérieur d'emplois directs.

M. Victor Chaltiel a reconnu que Baxter Travenol est très prudent, règle générale, au sujet de la création d'emplois. Quant l'entreprise prend un engagement envers une communauté, c'est avec l'intention de le tenir. On ne veut surtout pas décevoir cette communauté. Pour ces motifs, l'entreprise se veut prudente. Baxter Travenol possède des usines dans 18 pays. Quant elle s'implante quelque part, elle tient toujours à acquérir de larges espaces dès le départ en prévision de ses besoins futurs.

L'investissement de Travenol Canada Inc. à Sherbrooke se chiffrait à près de 2,4 millions \$. Il s'agit de la première usine canadienne équipée pour produire des dispositifs d'administration par voie intraveineuse destinés au marché canadien des soins de santé.



De nombreux invités ont assisté à l'inauguration lieux sont dans un état de propreté remarquable. Ils ont pu se rendre que les ble.



Deux lignes d'assemblage sont actuellement en fonction à l'usine. Mais éventuellement, ce nombre pourra être porté à quatre.

Autres photos C 4

Le renouvellement de la base industrielle de votre région bien engagée

— l'Office canadien pour le renouveau industriel

SHERBROOKE — "L'arrivée d'une entreprise aussi forte ici constitue un gage que le renouvellement de la base industrielle de votre région, que l'OCRI a reçu le mandat d'accélérer en avril '82, est bien engagée", a déclaré M. Paul Labbé, président de l'Office canadien pour un renouveau industriel. "Je crois que la meilleure illustration que Travenol est une compagnie dynamique et agressive, et un leader dans son domaine, c'est la rapidité avec laquelle elle a aménagé cette usine des plus modernes, recruté son personnel et démarré la production". En somme, le président de l'OCRI a louangé le "zèle" dont Travenol fait preuve en général dans ses affaires.

En passant, M. Labbé a aussi souligné que Travenol a accepté de donner la priorité d'embauche aux anciens employés des secteurs textile, vêtement et chaussure avec des résultats concrets. Le même principe s'appliquera pour le projet TIE.

M. Tony White, président de Travenol Canada Inc., a affirmé la volonté de l'entreprise de confier à des fournisseurs québécois la fabrication des éléments constitutifs des dispositifs (d'administration par voie intraveineuse) "pour que le contenu québécois et canadien de nos activités se rapproche le plus possible des 100 pour cent".

Le député Réal Rancourt, qui représentait le ministre Rodrigue Biron, s'est réjoui de l'attitude de l'entreprise, et a parlé d'un contenu québécois qui atteindrait 60 pour cent.

Il serait question d'une production se chiffrant à quelque 17 millions \$, dont 3 millions \$ seraient écoulés au Québec.

Le maire Jean Paul Pelletier a souligné, entre autres, que Travenol avait été la première entreprise à annoncer sa venue à Sherbrooke après l'élection d'une nouvelle administration. Il n'a pas parlé du travail du commissariat industriel de Sherbrooke dans ce dossier. C'est le député Réal Rancourt qui y a fait allusion plus tard.

La veille lors de l'annonce du regroupement des activités de l'Agence Québec Plus à Sherbrooke, le commissaire adjoint Réal Patry, qui s'était occupé du dossier, n'a pas pris la parole officiellement, contrairement à ce qui se faisait jusqu'à maintenant dans des circonstances semblables.

Travenol Canada emploie environ 900 personnes. Elle est reliée à la société internationale Baxter Travenol Laboratories, Inc. qui emploie quelque 30.000 personnes à travers le monde. Les activités de cette dernière sont très diverses, et touchent par exemple les solutions intraveineuses, les systèmes pour la collecte du sang, des systèmes thérapeutiques pour la dialyse rénale ou de nutrition totale qui viennent en vie ceux qui souffrent de maladies gastro-intestinales, des pompes et des infuseurs pour la chimiothérapie ou des programmes et systèmes d'ordinateurs dans le domaine médical et pharmaceutique.

Le huis clos au conseil La réponse du maire Pelletier 'inconcevable'

— le président du Cercle de presse

SHERBROOKE (LD) — M. Renald Daigneault, président du Cercle de presse de l'Estrie, trouve "absolument inconcevable" le genre de réponse fournie par le maire Jean Paul Pelletier, au nom du conseil, à propos de la rencontre demandée pour discuter de la pertinence des ateliers de travail à huis clos.

Dans la ligne de la tradition qui veut que les individus et groupes ne peuvent avoir accès à ces ateliers strictement réservés aux membres du conseil et aux cadres supérieurs, la lettre du maire souligne que le conseil a décidé de ne pas recevoir les représentants du Cercle de presse en atelier de travail comme tel. Cependant plus loin, on ajoute que "votre sujet saurait être traité en public si la question était portée à l'agenda d'une réunion du conseil municipal".

Mais le président du Cercle déchanté avec le paragraphe suivant. "Compte tenu par ailleurs de la perception qu'ont les membres du conseil de ces réunions dites "d'atelier de travail", il a été décidé de maintenir la présente formule de ces rencontres et de ne pas recommencer à inviter les journalistes à y assister; le conseil s'est alors rappelé également que toutes ses décisions devaient et étaient effectivement votées en séance publique". M. Daigneault trouve absolument incroyable qu'on lui réponde que le conseil consentirait à traiter de la question, mais en affirmant du même coup en quelque sorte "qu'il n'est absolument pas question qu'on revise notre position". Cela ne laisse plus de place à la discussion.

Malgré tout, le Cercle de presse se présentera à une prochaine séance publique. En étant absents des ateliers de travail, les journalistes ne peuvent prendre connaissance des informations apportées par les cadres dans les divers dossiers, en plus des débats et opinions des membres du conseil sur ces sujets, déplore le président du Cercle. "Qu'est-ce que c'est cela, si ce n'est pas brimer le droit du public à l'information?"

Les membres du conseil ratifient leurs décisions en public, mais très souvent, ils n'expriment pas d'eux-mêmes les motifs appuyant ces décisions, ou leur position respective précisée antérieurement en atelier de travail. De nombreuses propositions sont donc adoptées sans débat en fait.

M. Daigneault a noté que la lettre du Cercle de presse ne demandait pas implicitement une rencontre en atelier de travail, même si on pensait à une rencontre amicale et non formelle.

Le Bureau de direction du Cercle avait mandaté le président pour cette démarche qui avait aussi obtenu l'appui des principaux médias de Sherbrooke. Le Cercle a confié la question à un comité de travail.

Les plaintes des cols blancs La Commission municipale siègera les 9 et 10 novembre

SHERBROOKE (LD) — La Commission municipale de Québec siègera au Palais de justice de Sherbrooke les 9 et 10 novembre prochains afin d'entendre les parties à propos des plaintes logées par 25 cadres de la Ville de Sherbrooke contre la nouvelle politique de rémunération adoptée par le conseil le 30 mai 1983.

Me Pierre G. Geoffroy, procureur des cadres, a reçu une confirmation écrite hier de la Commission à propos de la date des audiences.

Il n'est question que de deux journées d'audiences parce que les

25 cas ne seront pas tous individuellement débattus devant la Commission. Les procureurs des parties se sont entendus pour débattre un cas-type, qui aura valeur d'exemple pour les autres.

A la suite de l'adoption de la nouvelle politique de rémunération, 41 pour cent des cadres ont été "étoilés". Ces derniers ont reçu la moitié de l'augmentation moyenne de 5 pour cent.

Les cadres voudraient démontrer devant la Commission municipale que cette pratique équivaut à une réduction non justifiée de traitement.



(Photo La Tribune par Ernest Breton)

Un pompier qui... "a l'feu"

SHERBROOKE (psj) — Le Lt Normand Houle du Service d'incendie de Sherbrooke aurait certes préféré se trouver au volant d'un camion-pompe plutôt qu'au volant de son camion-camper, hier, en début d'après-midi, alors que le feu s'est déclaré sous le capot pour se communiquer à l'intérieur du véhicule, causant des dommages de l'ordre de 7 000 \$.

Les pompiers du poste 2, sous les ordres de Lt Jacques Desbiens, ont été dépêchés sur les lieux, à 13h54. L'incident s'est produit sous l'échangeur Darche, non loin de la rue King ouest.

Cinquante gallons d'eau ont été nécessaires pour noyer les flammes, provoquées, croit-on, à cause d'une défectuosité du carburateur.

3e CONCOURS "LES 500 NOMS"
 de
la tribune
\$ 1000⁰⁰ à GAGNER

Eudore Parenteau, 5288, rue Gaspé, Rock Forest, Denis Poulin, 510, rue Messier, Sherbrooke, Paul Richard, R.R. 2, Richmond, Jacques Roy, 195, rue Victoria, Magog; Joseph Desrochers, Notre-Dame de Lourdes, Mme Irène Bergeron, 970, rue Ste-Thérèse, Drummondville, Lise Savard, 271, rue Gillespie, Sherbrooke, Clifford Spaulding, Huntingville, Yves B. Fontaine, 1620, rue Lachance, Sherbrooke; Roger Gagnon, 680, rue Bousquet, Drummondville, Laurent Perreault, 26, rue Crépean, Arthabaska, Mme Arthur Gaudreau, 1281, rue Craig, Sherbrooke, Marcel Girard, 249, rue St-Georges, Windsor, L. Guillemette, 119, rue Lafontaine, East Angus, André Héroux, 139, rue Bellevue, Coaticook, Denis Gratton, 1432, rue Marci, Sherbrooke, Simon Langevil, 105 Chemin Desmarais, Racine, Marcel Groudin, Racine, Asbestos, Yvon Jolin, 22, rue St-Jean Baptiste, Bromptonville, Denis Lacasse, 170, rue Ste-Catherine, Magog, Gilles Lambert, 775, rue Caroline, Fleurimont, Gaëtan Allard, 36, rue Versailles, Victoriaville, Rioux, C. Lanteigne, 201-875, rue Veilleux, Sherbrooke, Claude Latulippe, R.R. 3, Bury, Victor Leclerc, 600, rue Couvent, Waterville, Bernard Lemieux, 835, rue Child, Coaticook, Carmen Lieutenant, R.R. 1, Stoke, Réal Paquette, 7, rue Albert, Garthby, R.-E. Lufford, 311 est, rue York, East Angus, Pascal Martin, 1505, rue Simard, Sherbrooke; Joseph Mercier, St-Ludger, Frontenac, Bruno Morin, 4440, rue Brunault, Sherbrooke, Bertrand Olivier, 377, rue Laflamme, Richmond, Gérard Paradis, 2655 Boul. Portland, Sherbrooke, C. Perron, 165, rue Guy, Asbestos, M. Pinard, 241, rue Murray, Sherbrooke, Nicole Pollender, 259, rue Ste-Anne, Coaticook, Michel Provost, 65, rue Letendre, Omeriville, M. Robillard, R.R. 1, Kingsbury, Jeannine Tétrault, 7-1112 Place des Mélezes, Valcourt, Armand Côté, 463, rue Principale, L'Anvier, Gérard Roy, 1062, rue Duplessis, Sherbrooke, Roger Riendeau, 2979, rue Thivierge, Fleurimont, Germain Provencher, R.R. 1, Asbestos, Alain Provencal, 1045, rue Lacombe, Sherbrooke, Paul Poirier, R.R. 1, Richmond, Janine Simard, 1059 Avenue Simoneau, Theford Mines, Pierre Perreault, 34 — 9e avenue sud, Sherbrooke, Richard Morin, 124, rue Dufferin, Sherbrooke, Louis Lamontagne, R.R. 1, Katevale, Michel Inkel, 1595, rue Larocque, Sherbrooke; P. Harton, 1052, rue Jogues, Sherbrooke; Gilles Grenier, 579, rue Papineau, Sherbrooke; Normand Gendron, Chartierville, Gérard Gagnon, Dumas, Lac Drolet, T. Fallu, 644, rue Prospect, Sherbrooke; Gustave Faniel, 25, rue Queen, Lennoxville, Léo Durand, 35, rue Longpré, Windsor, Sylvio Ferland, 1102, rue St-Joseph, Valcourt, Xavier Gélinas, 100, rue Ste-Sophie, Manseau, Fernand Dubreuil, 419, rue Marguette, Sherbrooke; Jacques Dubroût, 72, rue Marceau, Fleurimont, Valmore Doiron, 141, rue Brooks, Sherbrooke, Laurent Dandonneau, 422, rue Victoria, Magog; Héliodore Côté, 96, rue Québec, Sherbrooke, Mme Claudia Chabot, 273, rue Lorne, Richmond, Jean Cérat, 1625, rue Brûlotte, Fleurimont, Alain Camiré, 258, rue Panneton, Asbestos, Maxime Bolduc, 1271, rue Masse, Sherbrooke, Alpha Beauchesne, 266, rue Biron, Sherbrooke, Guy Barbarie, 575, rue Victoria, Sherbrooke; Gilles Ferland, 1147, rue Montcalm, Valcourt, Roger Turcotte, 2-934, rue Cardin, Drummondville; Jacques Barbeau, 788, rue Victoria, Sherbrooke; Yves Barbier, R.R. 1, North Hatley, Jules A. Dubé, 30, rue Parc, Sherbrooke, Arthur Dugré, 693, rue Goupil, Sherbrooke, Roland Felteau, 1390, rue St-Luc, Sherbrooke; Michel Duquette, R.R. 1, Sherbrooke, Emile Biron, 600, rue Collins, Drummondville, Francine Blais, 4-A, rue St-Gérard, Victoriaville, Claire Doyon, 63, rue Victoria, Scotstown, Sylvie Denault, 1382, rue St-André, Sherbrooke; Rejeanne Cyr, R.R. 1, North Hatley, Aimé Custeau, R. R. 5, Lac-Mégantic, André Champoux, 1565, rue Goyette, Sherbrooke; Gérard Laflamme, 35, rue Ste-Luce, Disraeli; Frank Cameron, 27 — 4e avenue, Windsor, Marcel H. Boisvert, 624 nord, rue Vimy, Sherbrooke; Roland Bisson, 68, rue Academy, Lennoxville, Azarie Bergeron, Desruisseaux, Ascot Corner, Julien Gauthier, 222, rue Ménard, Deauville; Célestin Allain, R.R. 4, Magog, F. Labrosse, 129, rue Londin, Sherbrooke; Williama Jacques, 6545, rue Salaberry, Lac-Mégantic; Fleuriette Hallée, 127 — 7e avenue sud, Sherbrooke; Pontien Godbout, 5-70, rue Peel, Sherbrooke; Yvan Michel, 1491, rue St-Calixte, Plessisville, F. Duguay, 815, rue Malouin, Sherbrooke; Marc Duplessis, 74 - 14 avenue sud, Sherbrooke.

Si votre nom est publié dans l'espace ci-haut au cours de la semaine... référez à la page promotion "LES 500 NOMS", publiée dans La Tribune samedi 24 septembre 1983.

Il meurt seul au volant d'une camionnette volée

par Yvon Rousseau

STANSTEAD — Un jeune homme de Windsor a perdu la vie dans un accident de la route, tôt hier matin, sur l'autoroute 55, à environ six kilomètres au nord de Stanstead.



Moment privilégié

Figée dans toute sa splendeur grâce à l'oeil de la caméra, la nature lance ici une invitation à qui sait prendre le temps d'en interpréter le langage profond. Elle convie à un moment privilégié de calme, de paix et de sérénité...un de ces moments qui alimentent la joie de vivre.

Bromptonville: pas une priorité pour le CLSC "SOC"

SHERBROOKE (LO) — Le président du Centre local de services communautaires du sud-ouest-centre (CLSC "SOC"), Me Paul-Marcel Bellavance, a déclaré hier que Bromptonville ne pourra être considéré comme étant un territoire prioritaire pour l'implantation d'un point de service, si jamais les citoyens de cette localité choisissent de se tourner vers Sherbrooke plutôt que vers Windsor-Richmond.

Reprenant la position prise cette semaine par le conseil d'administration, Me Bellavance a expliqué qu'au cours des prochaines années, son établissement doit d'abord s'occuper de desservir St-Elie, Rock-Forest et Deauville.

"Nous sommes heureux de l'intérêt de la population de Bromptonville envers un CLSC mais notre priorité se tourne d'abord vers d'autres localités, conformément au mandat que nous a confié le Conseil régional de la santé et des services sociaux".

Me Bellavance a tenu à préciser par ailleurs que le CLSC "SOC" n'a pas été approché par les gens de Bromptonville et qu'il a appris par le journal, le débat en cours à cet endroit.

"Si on nous le demande, nous sommes prêts à envoyer des employés la-bas mais seulement aux fins d'informer les gens sur les services que peuvent offrir les CLSC. De plus, je ne suis pas certain qu'à Bromptonville, on sait qu'il y aura un CLSC dans l'Est de Sherbrooke. Par conséquent, je ne crois pas qu'une affiliation avec ce dernier compte au nombre des options discutées par la population", de poursuivre le président.

Celui-ci estime que ce point mériterait d'être éclairci.

Appui de principe

Au cours de son assemblée mensuelle, cette semaine, le conseil d'administration a aussi accordé un



Me Paul-Marcel Bellavance

appui de principe à Action communautaire alternative Estrie.

"Nous avons voulu encourager un organisme qui présente une approche singulière face au problème du chômage et nous avons appuyé les principes recherchés, à savoir le plein emploi, le droit au travail et le partage du travail", d'indiquer Me Bellavance.

"Toutefois, quant aux moyens préconisés par Action communautaire alternative Estrie pour concrétiser ces principes, le CLSC "SOC" est d'avis qu'ils doivent d'abord faire l'objet d'une discussion plus approfondie, au sein des groupes du milieu. Pour le moment, le CLSC n'est pas prêt à les endosser".

Retour du renouveau?

ROCK-Forest — Le Mouvement pour un renouveau municipal qui a tenté en vain de s'imposer sur la scène politique municipale, à Rock-Forest, voilà quatre ans, essaiera-t-il de venger ce cuisant échec cette année?

Ce n'est qu'à l'issue de la rencontre que ses dirigeants auront dimanche que sera défini le rôle que ce parti politique municipal jouera dans la prochaine campagne électorale, a révélé hier, son président, M. Yvan Joyal, qui a avoué qu'il est possible que des contribuables défendent les couleurs du Mouvement pour un renouveau municipal tout comme il est possible que ce parti se borne à appuyer les candidats qui feront valoir des points de

vue similaires à ceux qu'il a défendus en 1979.

Bien que tous ses porte-étendards aient été défaits, il y a quatre ans, le Mouvement pour un renouveau municipal qui, lors de sa dernière intervention officielle, a sommé le conseiller Gaston Lacroix de démissionner de son poste parce que, depuis l'annexion, voilà deux ans, d'une partie du territoire de la ville de Rock-Forest par la municipalité de Deauville, il ne demeure plus dans la ville dont il est un des administrateurs, n'en a pas moins réussi à se glisser à l'hôtel de ville en faisant élire un de ses membres les plus influents, M. Yvon Côté, à la faveur d'une élection complémentaire.

La victime est Claude Juneau, 23 ans, de Windsor.

Ce dernier circulait seul au volant d'une camionnette volée au cours de la nuit, dans les villes frontalières.

Les policiers ont tardé à faire connaître l'identité de la victime qui se promenait avec un porte-monnaie volé à Coaticook, dans la nuit ayant précédé la tragédie routière.

La camionnette, conduite par Juneau, a heurté un garde-fou, en bordure de la voie rapide, pour ensuite s'immobiliser sur le terre-plein, après avoir dégringolé.

Selon la Sûreté du Québec, qui a mené l'enquête dans cette affaire, la victime aurait tenté, au cours de la même nuit, de voler deux autres véhicules, dans la région des villes frontalières.

Effectivement, à la suite de l'accident mortel, les policiers se sont présentés au domicile de Serge Rodrigue, de la région de

Windsor, à qui appartenait le porte-monnaie en possession de Juneau.

Après avoir demandé aux résidents s'ils étaient des parents de Rodrigue, les policiers furent fort surpris d'apprendre que ce dernier dormait comme un ange, à l'étage. Il fallait donc chercher une autre identité pour la victime de l'accident, qui était plutôt méconnaissable à la suite de la violence de la collision avec le garde-fou.

L'accident est survenu à 6 heures 55, hier matin. Selon la SQ, Juneau a passé la nuit à fêter, à Coaticook et à Stanstead, dans les villes frontalières. Il se serait possiblement endormi au volant, en tentant de retourner à Windsor.

L'enquête policière, dans cette affaire, a été menée par les agents André Borduas et Robert Marcoux, du détachement de Coaticook de la SQ.

Pas d'épuration sans une entente intermunicipale

—le maire de Waterville

WATERVILLE (YR) — Le maire de Waterville, M. Réginald Côté, a déclaré au cours d'une entrevue, que les membres de son conseil municipal et lui-même n'ont rien contre l'épuration des eaux.

"Toutefois, dit-il, nous nous opposons fermement à l'idée d'investir des sommes considérables, en vue de l'épuration des eaux à Waterville, si les municipalités situées en amont, sur la rivière Coaticook, ne commencent pas en tout premier lieu à nettoyer les eaux usées renvoyées dans la rivière".

"Qu'est-ce que ça donnerait de déverser de l'eau purifiée provenant de Waterville, dans une rivière encore toute polluée?" de demander le maire.

Les municipalités situées en amont de Waterville, sur la rivière Coaticook, sont Compton, Coaticook et Dixville.

"Nous avons prouvé que nous n'avons rien contre le vaste projet gouvernemental d'épuration des eaux, en acceptant que l'étude des débits d'eau se fasse, entièrement aux frais du gouvernement toutefois", de poursuivre M. Côté.

Il a ajouté que la municipalité de Waterville a déjà acquis les terrains nécessaires pour l'aménagement des bassins d'épuration.

"Avant de poursuivre d'autres démarches, en vue de la purification des eaux usées de notre municipalité, de dire encore le maire, nous attendrons de voir ce que feront les autorités municipales des villes situées en amont, sur la rivière". Il n'y a rien pour nous faire changer d'avis, ajouta-t-il, même si on sait que le gouvernement forcera toutes les municipalités à purifier leurs eaux usées".

"Nous sommes prêts et nous entendons nous lancer de l'avant dans le projet d'épuration des eaux, en temps et lieu, mais il faudra auparavant signer un protocole d'entente et engager des professionnels pour élaborer les données techniques du projet", de poursuivre M. Côté.

Une partie du système actuel d'égout a déjà été conçu en fonction de s'intégrer à une usine d'épuration ou à des bassins d'épuration des eaux usées. La population de Wa-

Développement du mont Orford Le comité réclame une réponse rapide

SHERBROOKE (FG) — Le comité pour l'expansion de la station de ski du mont Orford revient à la charge auprès des gouvernements du Québec et du Canada, en demandant une réponse la plus vite possible quant à leurs intentions face au projet de développement de quelque 26 millions \$ soumis le printemps dernier et prévu pour se réaliser en trois ans.

Le groupe a fait parvenir des lettres aux ministres provinciaux François Gendron et Guy Chevrette et fédéral Marc Lalonde, mettant l'accent sur "l'extrême urgence" pour leurs gouvernements respectifs de faire connaître, dès cet automne, leurs intentions d'assister financièrement la Compagnie de gestion Orford dans ses plans d'expansion de la station de ski, "afin que les 760 emplois directs, indirects et induits reliés à ce projet soient une réalité dans les plus brefs délais".

Dans ces lettres, le comité qui se compose des maires Jean Dion et Antonio Lacasse, d'Orford et de Magog, et de Camille Garant, secrétaire de l'Association touristique de l'Estrie, insiste sur l'importance de ce projet économique en faisant res-

sortir le "dramatique taux de chômage et l'actuelle mutation économique qui affecte la région".

On parle en outre de "la situation d'attente de plusieurs investisseurs potentiels intéressés aux domaines de l'hébergement et de la restauration".

Il faut, rappelle-t-on, une décision immédiate pour que les travaux puissent débiter le printemps prochain et que les nouvelles installations de la station de ski soient en opération pour la saison hivernale 1984-85.

Aux ministères du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et de l'Aménagement du territoire, que dirige Guy Chevrette et François Gendron, on se dit réceptif au projet de la Compagnie de gestion du mont Orford. Surtout en ce qui a trait aux nombreuses améliorations qu'on désire apporter au domaine skiable proprement dit et qui représentent, en chiffres de 1983, des investissements supérieurs à 10 millions \$.

Mais avant que le dossier n'aboutisse, les gouvernements provincial et fédéral devront négocier une entente cadre pour la répartition des sommes à accorder aux centres de ski.

LA KABOCHE ENR.



Diane Bergeron

Lily Couture

Diane et Lily sont heureuses d'annoncer à tous leurs clients et amis l'ouverture officielle de leur nouveau salon de coiffure pour hommes.

Nous serons à votre disposition dès le 4 octobre prochain.

— Espérant tous vous revoir bientôt —

LA KABOCHE ENR.

1945, Belvédère sud (Place Belmont), Sherbrooke 564-3949

VILLE DE LENNOXVILLE
AVIS
COLLECTE DE BROUSSAILLES
A tous les citoyens de Lennoxville
Soyez avisés qu'il n'y aura plus de collecte de broussailles le premier lundi de chaque mois.
Un emplacement a été mis à la disposition des citoyens de Lennoxville pour qu'ils y déposent broussailles, arbres, branches et rien d'autre n'y sera accepté.
Veuillez téléphoner à l'Hôtel de ville (569-9388) pour plus de détails.
La Ville de Lennoxville
Service sanitaire

Christian a 7 ans. Il souffre de strabisme à l'oeil gauche. Dans son cas une intervention chirurgicale s'est avérée nécessaire.

Lorsqu'on nous a dit qu'il fallait consulter un spécialiste pour venir en aide à notre enfant, nous ne savions pas que l'ophtalmologiste était un médecin et qu'il traitait les maladies de l'oeil. Nous ne savions pas non plus que ses compétences pouvaient s'étendre à des domaines aussi délicats que la prescription de médicaments et la chirurgie.

Bien sûr, l'ophtalmologiste peut prescrire des verres correcteurs à ceux et celles qui en ont besoin, comme ce fut le cas pour notre fils Christian avant l'opération.

Mais pour nous comme pour des milliers d'autres personnes, aucun autre spécialiste ne pouvait nous venir en aide. Maintenant nous savons que:

L'OPHTALMOLOGISTE EST LE SEUL MÉDECIN DES YEUX.

Association des Ophtalmologistes du Québec

Faites quelque chose



centraide estrie

G. DOYON TV / SON

présente les

FANTASTIQUES APPAREILS

SANYO

QUALITE FANTASTIQUE
PRIX FANTASTIQUES

VID SYS 48 / VSC 550

Ensemble de magnétoscope portatif comprenant: VPR magnétoscope — VTT 481 syntonisateur — 14 jours programmable — 5 émissions — possibilité de ralenti — repérage rapide Betascan — incluant pile NP-1 — Rechargeable — Télécommande à 11 fonctions.

\$899



Caméra vidéo couleur — Tube saticon de 1/2 po.

Objectif F1.2, 40 lux — Poignée pistolet — Commande de fondu — Epaulière réglable — Zoom 6.1 à vitesse variable.

\$899



VCR-6310 — Magnétoscope à cassette

— 8 jours programmable — 1 émission — chargement frontal — possibilité de 105 canaux — Accord à accès direct — 10 touches exclusives — Télécommande sans fil à 8 fonctions — Câblodélecteur intégré — Repérage rapide Betascan

\$799



VCR 3900 II — Magnétoscope à cassette

— 3 jours programmable — 1 émission — Syntonisation électronique — Repérage rapide Betascan — Compteur de bande électronique — Image fixe — Télécommande image fixe / pause.

\$549



50-C 150 Télécouleur 6 po.

CA / CC ou batterie d'auto — AM / FM — Prise d'entrée et de sortie vidéo / audio — Prise d'écouteur

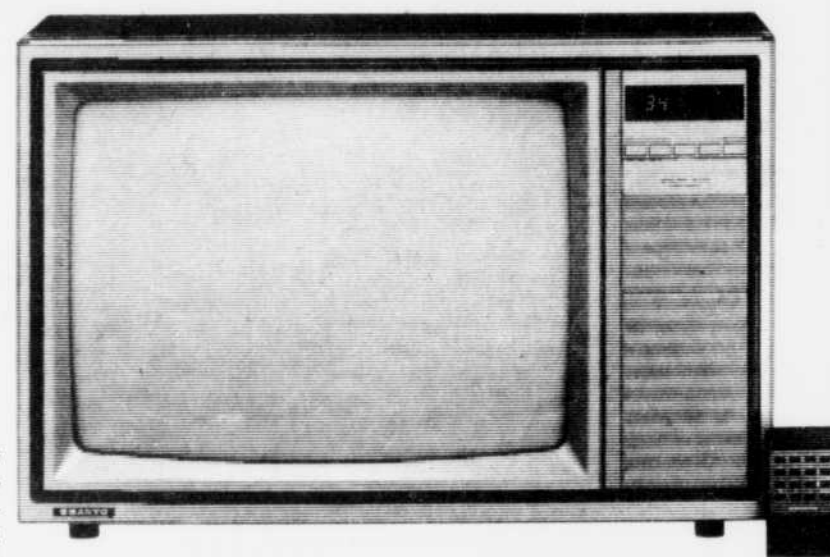
\$499

91-C615

Télécouleur 20 po.

— possibilité de 108 canaux — câblodélecteur intégré — commande à distance — Espace de rangement pour la télécommande-Auto Chroma — prise d'écouteur

\$699

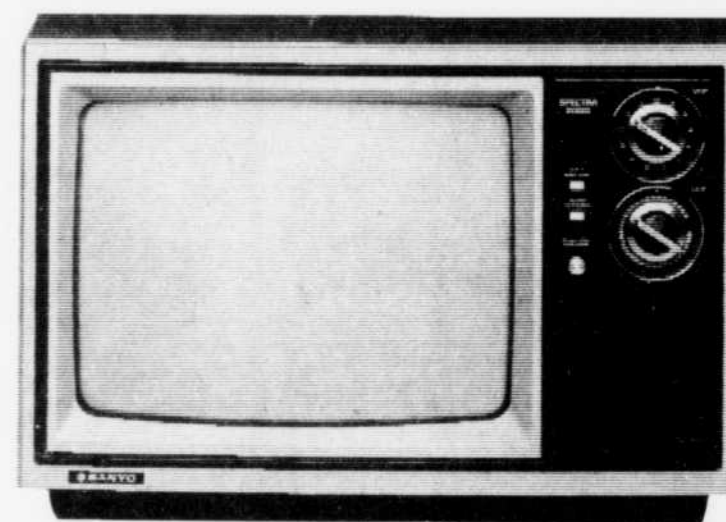


31-C 400

Télécouleur 14 po.

Avec Auto-Chroma. Prise d'écouteur.

\$399

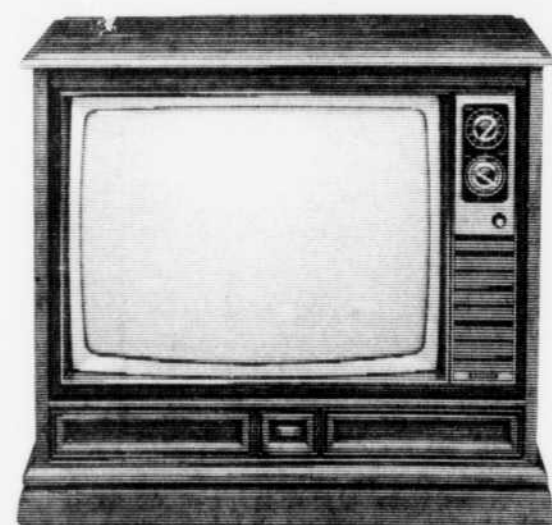


62-C 200

Télécouleur 26 po.

Avec synchronisation AFT. Meuble style méditerranéen — Auto Chroma — Bornes 75 ohms.

\$699

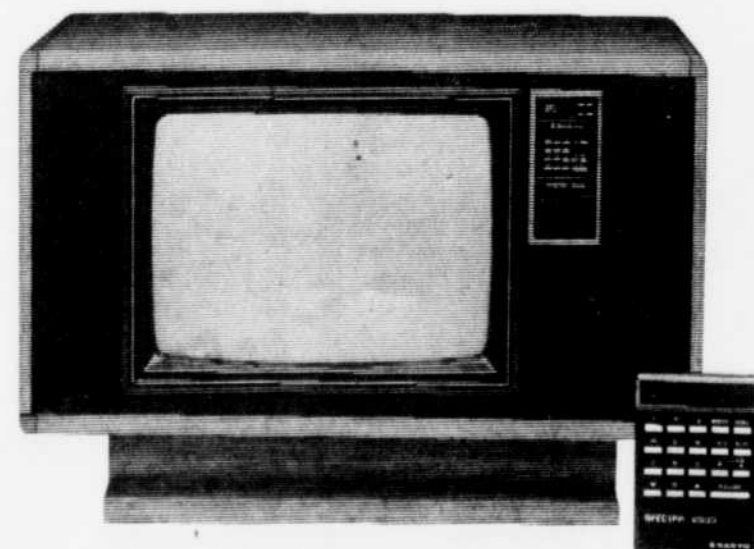


62-C 600

Télécouleur 26 po.

Possibilité de 133 canaux — câblodélecteur intégré — télécommande de 10 touches à 19 fonctions. Afficheur — heure / canal — Auto Chroma — meuble pivotant

\$1199



SANYO

c'est fantastique!

1115, rue Conseil
Sherbrooke

G. DOYON TV / SON

569-5746
562-7886

Dans la région de Thetford-Mines

Zone désignée: le Comité termine son mandat

THETFORD-MINES (PS) - Le mandat du Comité de la zone désignée de la région de Thetford-Mines se termine officiellement aujourd'hui et ce, sans qu'il ait réussi à faire accepter jusqu'à présent aucun projet d'envergure dans le cadre du programme fédéral d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre.

Ce bilan, pour le moins négatif, a déjà été déploré par le président du Comité, M. Louis-Philippe Boucher. En juillet dernier, M. Boucher déclarait que l'inefficacité du Comité était la triste conséquence de l'inertie du député fédéral Léopold Corrievau et du manque de concertation de certains organismes économiques du milieu. Cette déclaration choc avait suscité bien des remous et le député Corrievau avait répliqué que la première erreur avait été de choisir M. Boucher comme président du Comité. Néanmoins, huit autres membres du Comité approuvaient unanimement les déclarations de M. Boucher.

Rejoint hier par La Tribune, après la dernière réunion des mem-

bres du Comité, M. Boucher a précisé que le bilan n'avait pas encore changé et que les commentaires émis en juillet étaient toujours va-



Louis-Philippe Boucher

lables. Un rapport final a été approuvé cette semaine mais devra

être mis à jour en regard des projets qui sont actuellement en cours, avant d'être rendu public.

Malgré les analyses différentes présentées par plusieurs intervenants du milieu économique, une constante se dégage de ce dossier: tout le monde est déçu.

Cette déception est facilement perceptible, autant du côté des dirigeants d'entreprises que des travailleurs. Ainsi, l'industrie la plus importante de la région désignée, soit l'extraction minière d'amiante, n'était pas éligible au programme fédéral d'aide. Malgré tout, deux projets de développement minier ont été présentés et, actuellement, il ne reste plus que l'approbation officielle pour celui de la compagnie Les Mines d'Amiante Bell Ltee qui nécessitera un débourse global de 13,9 millions \$ tout en favorisant la réembauche de 95 à 111 travailleurs pour une période totale de 18 mois.

D'autre part, le projet d'implantation d'une usine de laine de roche a été refusé, bien que la Société nationale de l'amiante ait maintenant

reçu l'autorisation du gouvernement provincial de le concrétiser. Quant au dossier de relocalisation du quartier Mitchell, son acceptation ne sera le résultat que d'une volonté politique...

Dans les faits, seulement deux projets ont été acceptés au cours du mandat du Comité de la zone désignée, soit celui de modernisation et d'agrandissement chez Métal Béroc ainsi que la mise en place d'une nouvelle compagnie, le Centre de reprographie. Or, il appert que ces deux dossiers auraient pu être acheminés sans le concours du Comité de la zone désignée. En outre, le Comité a permis la création de plusieurs emplois temporaires dans le cadre de projets de développement communautaire et ce, grâce à des budgets supplémentaires.

En somme, un bilan bien maigre en comparaison des espoirs suscités lors de la désignation de la région et surtout en regard des nombreux efforts et démarches effectués, notamment par la Chambre de commerce de l'Amiante, pour que la région soit reconnue...

Gilles Grégoire pourrait aller en appel

QUEBEC (PC) - Le député indépendant de Frontenac Gilles Grégoire songe sérieusement à porter sa cause en Cour Suprême, a révélé hier son procureur Me Pierre Gaudreau.

"Nous sommes actuellement à étudier les mécanismes qui nous permettraient d'accéder à la Cour Suprême", a déclaré M. Gaudreau.

L'avocat a indiqué qu'il pourrait soit s'adresser au juge en chef de ce tribunal pour solliciter la permission d'être entendu sur des questions d'ordre strictement constitutionnel ou encore demander à Cour Suprême la permission d'en appeler du jugement rendu mercredi par la Cour d'appel.

Dans un jugement partagé, le plus haut tribunal du Québec a statué que le député ne pouvait en appeler du jugement de culpabilité prononcé contre lui sous l'accusation d'avoir incité des jeunes filles mineures à commettre des actes d'immoralité sexuelle.

Me Gaudreau a expliqué que le délai pour obtenir la permission de loger un appel en Cour Suprême était de 90 jours.

Quant à l'autre requête déposée devant la Cour supérieure,



Gilles Grégoire

re, sollicitant la permission d'en appeler de la sentence, l'avocat a déclaré qu'elle avait uniquement pour but de préserver les droits de son client en évitant l'expiration des délais d'appel.

...en bref

L'Amiante

• Incorporation du comité culturel

THETFORD-MINES - Le Comité culturel de la région de l'Amiante a franchi une importante cette semaine pour son incorporation en vertu de la troisième partie de la loi des compagnies. En effet, une demande a été logée à ce sujet et ce, après que les représentants de neuf organismes culturels du milieu aient accepté les objectifs de la nouvelle compagnie sans but lucratif qui sera maintenant identifié sous le vocable de "Ami-Art".

Les quatre objets d'Ami-Art seront: favoriser le développement et la promotion du domaine culturel en regroupant les intervenants et organismes intéressés et en établissant un plan de développement culturel régional; accentuer la participation et la concertation des intervenants culturels du milieu; favoriser la communication et l'entraide entre les différents intervenants culturels du milieu; gérer des équipements ou salles dans la région desservie.

Après la réception de l'incorporation, les représentants des organismes intéressés seront à nouveau convoqués pour l'acceptation des règlements généraux de la nouvelle compagnie, l'élection d'un bureau de direction et l'élaboration d'un programme pour la saison 1983-84.

• L'argile au CARA

THETFORD-MINES - C'est sous le thème "l'argile" que débute ce soir l'exposition des sculptures de J. Marc Samson au Centre d'art de la région de l'Amiante (CARA). Sachant manier les formes avec une aisance particulière, ce sculpteur amènera le visiteur à réfléchir et à redécouvrir la sculpture à partir de thèmes bien précis, comme des légendes du Québec, ou tout simplement sur des gestes et situations quotidiennes. M. Samson effectue l'argile qui se prête bien à l'é-

laboration d'une forme dans un délai assez court... "à partir de l'esprit... jusqu'au bout des doigts".

Et, à l'occasion du vernissage, ce soir, le Centre d'art soulignera les mérites de l'écrivain Janine Simard qui, récemment, s'est mérité un prix littéraire.

L'accès à la galerie de CARA est toujours gratuit et l'exposition du sculpteur Samson se déroulera jusqu'au 17 octobre prochain. Le Centre d'art est situé au 37 rue Notre-Dame sud à Thetford-Mines.

Centre du Québec

• Jeunesse Canada-Monde



Pierre Chauvette

DRUMMONDVILLE - Pierre Chauvette de Drummondville vient d'être choisi, avec cent autres jeunes, à participer au programme 1983-84 au programme Jeunesse Canada-Monde.

Ce programme, d'une durée de sept mois, prévoit un séjour de trois mois et demi au Sri-Lanka (autrefois le Ceylan), où il oeuvrera d'octobre à janvier sur un projet déterminé avec d'autres membres de la communauté d'ailleurs.

Le reste du temps est occupé à un séjour de trois mois et demi dans la région de Berwick en Nouvelle-Ecosse en compagnie d'autres jeunes Canadiens venant de divers coins du pays et d'un nombre égal de jeunes provenant du Sri-Lanka. Chauvette se trouve présentement au sein d'une communauté d'accueil et participe à un projet de travail communautaire.

On sait que Jeunesse Canada-Monde est un organisme sans but lucratif destiné à favoriser les échanges entre jeunes du Canada et des pays du Tiers-monde.

• Nouveau conseil d'administration

La Guilde des Artistes de Drummondville vient d'élire son nouveau conseil d'administration de cinq membres. Ce sont Jacques Rittweger de Moor à la présidence, Cé-

line Gilbert à la vice-présidence, Marie France Daem, secrétaire, Jean-Claude Morin, trésorier et André Dupont, directeur.

Bois-Francs

• Collision: victime identifiée

WARWICK (DG) - La Sûreté du Québec, poste d'Arthabaska, a rendu public hier matin le nom de la victime et des trois blessés de l'accident qui s'est produit mercredi à l'intersection de la rue Hôtel de Ville et de la 116.

La victime, Mme Rachel Houle, 65 ans, du 133, de la 101ème avenue à Drummondville, est décédée à 18h45 soit quelques heures après son entrée à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska. Son époux, M. Orner Boulanger, 63 ans, a également été blessé gravement mais sa vie ne serait pas en danger. Le fils de la victi-

me, M. Jean-Claude Boulanger, 31 ans, qui prenait également place dans le véhicule qui a été frappé de côté, a été blessé légèrement.

Une quatrième personne a été blessée légèrement dans cet accident; il s'agit de Mme Normand Lester, 53 ans, du 53 de la rue Sage à Richmond. C'est le Dr A. Ingels, qui a examiné les blessés à leur arrivée à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

L'accident qui a fait un mort, un blessé grave et deux blessés mineurs s'est produit mercredi après-midi à l'entrée de Warwick, à la fameuse intersection des "4 stop".

Pavage du rang 6 de St-Rosaire: des travaux de 1,493,000 \$

ST-ROSAIRE (DG) - La principale route de St-Rosaire, le rang 6, sera asphalté sur une distance de 8 kilomètres. Les travaux débuteront vers la mi-octobre. Le député d'Arthabaska, M. Jacques Baril, a annoncé la nouvelle au cours d'une conférence de presse hier après-midi.

L'événement, de mentionner le député d'Arthabaska, méritait d'être souligné quand on pense à toutes les démarches que nous avons dû faire auprès des fonctionnaires. Pour eux, on aurait dit que St-Rosaire c'était au bout du monde... une espèce de village "mouth mouth".

Le maire de St-Rosaire, Gilles Belleau, a indiqué que pour les résidents, le pavage signifie la fin de 80 ans de poussière et des perspectives intéressantes pour les commerces du village.

L'ensemble des travaux exécutés dans le rang 6 auront nécessité 1,493,000 \$, incluant 500,000 \$ pour l'expropriation, 685,000 \$ en terrassement et gravelage et 308,000 \$ pour le pavage qui débutera dans les prochains jours. Depuis plusieurs années, le 6e rang causait aussi des problèmes d'entretien au ministère des Transports.



Pour le maire de St-Rosaire, M. Gilles Belleau, le pavage du rang 6 contribuera au développement économique du village. M. Belleau a remercié le député d'Arthabaska, Jacques Baril, du temps qu'il a consacré pour faire oublier 80 années de poussière aux résidents de St-Rosaire.

Yvon Pinard nommé ministre

DRUMMONDVILLE - Le député fédéral de Drummond, M. Yvon Pinard, vient d'être nommé ministre responsable de la Rivière-Sud du Québec.

M. Pinard devra faire valoir auprès du conseil des ministres, les propositions avancées par les députés de la région concernée, soit les comités fédéraux de Drummond, Richelieu, Beauce, Belchasse, Frontenac, Lévis et Lotbinière.

Membre du Cabinet depuis 1980 et représentant de Drummond depuis 1974, M. Pinard a eu souvent l'occasion de visiter la région dont il est responsable, et être ainsi conscient

des préoccupations de la population.

Par ailleurs, les députés de ces comités ont fait savoir leur satisfaction de voir M. Pinard accéder à cette responsabilité et disent souhaiter le voir entreprendre une tournée des comités, pour se familiariser davantage avec les besoins de la population.

Précisons que la nomination a été faite par M. Marc Lalonde,



Yvon Pinard

ministre des Finances et leader du Québec.

Soupçonnés de méfaits

DRUMMONDVILLE - Un trio de jeunes hommes, vivant dans le quartier sud de Drummondville, a comparu hier devant le juge de paix Pauline O'Connor pour être accusé de crime sérieux.

Ce sont les frères René et Denis Desbiens, âgés de 21 et 18 ans, ainsi que Louis Harnois, 23 ans, qui sont soupçonnés de méfaits survenus récemment.

La plus grave accusation est portée contre Denis Desbiens qui est soupçonné d'avoir poignardé une femme de 62 ans, Mme Marguerite Selby à son domicile de la 117ème avenue, le 15 septembre.

L'acte d'accusation mentionne que Desbiens est soupçonné de voies de faits avec lésions. Aucune accusation de tentative de meurtre n'a été déposée.

Pour sa part, René Desbiens est accusé de vol qualifié dans un Dépano-Soir et Louis Harnois, de vol qualifié et de déguisement. Le trio a été reconduit à la prison de St-Hyacinthe pour la fin de semaine. La requête en détention, présentée par la Couronne, sera entendue par le juge André Bilodeau lundi en Cour des Sessions de la Paix.

POMMES MCINTOSH

Cueillez-les vous-mêmes

Laurent Robert
Chemin Gilbert est.
Compton

849-3217

Apportez vos contenants



Les Services Funéraires Coopératifs Drummond
240 Ringuet Drummondville J2C 2R2
Tél.: 477-5777

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES SERVICES FUNERAIRES COOPERATIFS DRUMMOND

A NOS 2,400 SOCIETAIRES: VOUS ETES CORDIALEMENT INVITES A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE VOTRE COOPERATIVE.

DATE: LE DIMANCHE 2 OCTOBRE 1983

HEURE: 13h30 (1h30)

LIEU: SOUS-SOL DE L'EGLISE ST-PIE X
240 rue RINGUET, DRUMMONDVILLE

ORDRE DU JOUR

- RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT
- RAPPORT ANNUEL DU TRESORIER
- PERIODE DE QUESTIONS
- ELECTION DE QUATRE (4) DIRECTEURS POUR LA PROCHAINE ANNEE

N.B. LA CARTE DE MEMBRE SERA EXIGEE POUR AVOIR DROIT DE VOTE A CETTE ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE.

La Troupe folklorique Mackinaw recrute

DRUMMONDVILLE - La Troupe folklorique Mackinaw de Drummondville tient présentement sa campagne de recrutement pour trouver des danseurs.

Il faut être âgé de 16 ans et plus, avoir des aptitudes en danse et être disponible.



ACIER PHILARCO INC.
JULES HARDY, président
250, 2ième Ave. WEEDON, P.Q. J0B 3J0. 819-877-3334
2680 King est. FLEURIMONT, P.Q. J1H 5H2. 819-821-2008

DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER
MÉCANO POUR ADULTES:
GARAGE, PAVILLON, CHALET,
MAISON, CABANON, ABRI DE
BATEAU, POSTE DE RELAIS, ETC.

BATIMENTS
COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Vous avez un projet, consultez nos experts
Nous pouvons
l'usiner et
l'ériger

Une Usine de l'Estrée.

PHARM-ESCOMPTE[®]
JEAN COUTU

C'est tellement mieux... c'est bien évident!

LIVRAISON:
7 JOURS par semaine
ALAIN J. HADDAD, prop.

445, King est — 563-1212 et 1470, King ouest — 564-3111

AUX 2 PHARM-ESCOMPTE[®]
JEAN COUTU **10%** **DE RABAIS** **SUR TOUS LES ARTICLES EN MAGASIN, SAUF LES SPECIAUX DE LA SEMAINE ET LE TABAC.**
 Le dimanche 2 octobre de 9h a.m. à Au comptoir seulement.

<p>VIVA ESSUIE-TOUT Format 2 AVEC CE COUPON P.J.C. 97¢ LIMITE 3 PAR CLIENT</p>	<p>SINE-OFF SOULAGE LA CONGESTION DES SINUS Format 12 AVEC CE COUPON P.J.C. 1.29 LIMITE 3 PAR CLIENT</p>	<p>FANTASTIK NETTOYEUR MENAGER Format 909 ml AVEC CE COUPON P.J.C. 1.87 LIMITE 3 PAR CLIENT</p>	<p>CASSETTES 60 MIN. 1.29</p>	<p>PROMOTION FLAME GLO Avec tout achat de produits Flame Glo, recevez un pinceau Flame Glo gratuitement, \$5.25 une valeur de</p>
<p>VITRES PLUS NETTOYEUR A VITRES Format 909 ml AVEC CE COUPON P.J.C. 1.09 LIMITE 3 PAR CLIENT</p>	<p>LOWNEY CERISES AU MARASQUIN Format 300 g AVEC CE COUPON P.J.C. 2.69 LIMITE 3 PAR CLIENT</p>	<p>RAVE PERMANENTE RECHANGE AVEC CE COUPON P.J.C. 3.89 LIMITE 3 PAR CLIENT</p>	<p>NEILSON TABLETS DE CHOCOLAT MULTIPAK Format 4 AVEC CE COUPON P.J.C. 1.19 LIMITE 3 PAR CLIENT</p>	<p>STAYFREE MAXI Serviettes hygiéniques féminines super absorbantes. Format 30 3.49 LIMITE 1 PAR CLIENT</p>
<p>ALPHA KERI HUILE DE BAIN Format 480 ml AVEC CE COUPON P.J.C. 4.79 LIMITE 3 PAR CLIENT</p>	<p>Agreee AU CHOIX SHAMPOING OU REVITALISANT FORMAT BONI 450 ml + 100 ml AVEC CE COUPON P.J.C. 3.09 LIMITE 3 PAR CLIENT</p>	<p>LISTERMINT RINCE-BOUCHE FORMAT BONI 750 ml + 33% AVEC CE COUPON P.J.C. 3.09 LIMITE 3 PAR CLIENT</p>	<p>LISTERINE DENTIFRICE Format 4 tubes 4x75 ml AVEC CE COUPON P.J.C. 1.97 LIMITE 3 PAR CLIENT</p>	<p>JAVEX EAU DE JAVEL Parfum de fraîcheur Format 3.6 litres AVEC CE COUPON P.J.C. 1.59 LIMITE 3 PAR CLIENT</p>
<p>BOULES ABSORBANTES Format 300 AVEC CE COUPON P.J.C. 99¢ LIMITE 3 PAR CLIENT</p>	<p>CURE OREILLES 400 AVEC CE COUPON P.J.C. 1.79 LIMITE 3 PAR CLIENT</p>	<p>SACS A ORDURES POUR LA CUISINE Format 10 AVEC CE COUPON P.J.C. 59¢ LIMITE 3 PAR CLIENT</p>	<p>TISSUS MOUCHOIRS COULEURS ASSORTIES AVEC CE COUPON P.J.C. 77¢ LIMITE 3 PAR CLIENT</p>	<p>STICK UPS PURIFICATEUR D'AIR Assortis AVEC CE COUPON P.J.C. .87 LIMITE 3 PAR CLIENT</p>
<p>MISS CLAIROL ou ULTRA BLONDE ESSAYEZ UNE NOUVELLE COULEUR DE CHEVEUX... DANS LE MAGASIN... SANS ATTENTE... AVEC LES FICHUS MISS CLAIROL EN TROIS COULEURS Et économisez 50¢ à l'achat d'un Miss Clairol Pour plus de détails consultez les étiquettes dans les magasins. AVEC CE COUPON P.J.C. 3.99 LIMITE 3 PAR CLIENT</p>	<p>AIR CARE DESODORISANT EN AEROSOL Format 200 g AVEC CE COUPON P.J.C. .99 LIMITE 3 PAR CLIENT</p>	<p>SUNLIGHT LIQUIDE A VAISSELLE Format 1 litre AVEC CE COUPON P.J.C. 1.77 LIMITE 3 PAR CLIENT</p>	<p>Melitta CAFETIERE ELECTRIQUE Modèle # ACM 52B AVEC CE COUPON P.J.C. 37.99 LIMITE 3 PAR CLIENT</p>	<p>CORICIDIN "D" DÉCONGESTIONNANT FORMAT BONI 24 + 12 AVEC CE COUPON P.J.C. 2.29 LIMITE 3 PAR CLIENT</p>

CES SPÉCIAUX SONT DISPONIBLES DIMANCHE LE 2 OCTOBRE SEULEMENT

<p>3.49</p> <p>L'ORÉAL excellence</p> <p>SHAMPOING COULEUR SHAMPOING COLORANT</p> <p>SI NECESSAIRE NOUS RESPECTERONS LES COUPONS DE TOUTE COMPETITION!</p>	<p>PLANTERS</p> <p>Arachides rôties à sec. Format 325 g.</p> <p>AVEC CE COUPON P.J.C. 1.49 LIMITE 1 PAR CLIENT</p>	<p>COTTONELLE</p> <p>PAPIER HYGIENIQUE</p> <p>Format 4 rouleaux Couleurs assorties</p> <p>AVEC CE COUPON P.J.C. 1.18 LIMITE 1 PAR CLIENT</p>	<p>Pampers</p> <p>COUCHES JETABLES</p> <p>AVEC CE COUPON P.J.C. 8.89</p> <p>AU CHOIX</p> <p>PREMIERS PAS Format 48</p> <p>PREMIERS PAS PLUS Format 40</p> <p>LIMITE 1 PAR CLIENT</p>
--	---	---	---

LE DIMANCHE MATIN A NOS 2 PHARMACIES, VENEZ PRENDRE UN CAFE ACCOMPAGNE DE BEIGNES!

CIGARETTES

Rég. King:
12.20 12.29

LIMITE 1 CARTON PAR CLIENT

10% **7 JOURS PAR SEMAINE**
 de 9h à 4h p.m.
 sur tous les articles en magasin, sauf les spéciaux de la semaine et le tabac.

AU 1470, KING OUEST, SEULEMENT

Pourquoi payer plus cher ailleurs...